

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-162

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2021 : DÉCISION
MODIFICATIVE N° 3**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : - 1 DEC. 2021

RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD

Après le vote du budget principal de la Commune de l'exercice 2021 (budget primitif) par délibération municipale n° 2020-191 du 17 décembre 2020, de la décision modificative n°1 par délibération n° 2021-054 du 25 mars 2021, et de la décision modificative n°2 par délibération n° 2021-112 du 8 juillet 2021 il convient à présent, compte tenu des derniers éléments d'exécution budgétaire, d'adopter la décision modificative n° 3 qui prévoit l'ajustement des crédits nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Cette décision modificative, jointe en annexe, obéit au principe d'équilibre et peut se résumer comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	202 901,00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	24 000,00 €

- Section de fonctionnement :

Les recettes proviennent,

- du remboursement, par les associations bénéficiant d'une mise à disposition de personnel municipal, des frais de personnel correspondants (202 901 €).

Les dépenses découlent,

- des subventions exceptionnelles attribuées aux associations bénéficiant d'une mise à disposition de personnel municipal, correspondant aux salaires chargés de ces agents (202 901€) ;

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 202 901,00 €.

Il sera également procédé à un virement de crédit de 55 000 € du chapitre 011 vers le chapitre 65 pour la subvention exceptionnelle au club Draguignan Var Handball.

- Section d'investissement :

- en dépenses et en recettes, il sera procédé à un ajustement des crédits d'ordre à l'intérieur du chapitre 041 (24 000 € pour récupération des avances liées aux marchés de travaux) ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 000,00 €.

Il sera procédé à un virement de crédits à l'intérieur du chapitre 21 (13 045 €) pour régulariser le coût d'une opération au chapitre 201701

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 33 voix POUR,

Par 5 ABSTENTIONS (Madame et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, René DIES, Mathieu WERTH)

À L'UNANIMITÉ

- adopte, par chapitre, la décision modificative n° 3 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021, jointe en annexe.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,


Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0

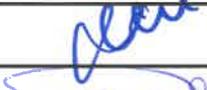
VOTES :

Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

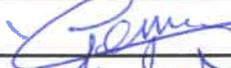
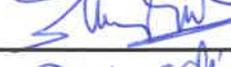
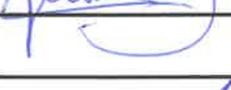
Date de convocation : 24 novembre 2021

Présenté par (1), François Le Puic, Richard STRAMBIO
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le 24 novembre 2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - Richard STRAMBIO	
02 - Christine PRÉMOSELLI	
03 - Grégory LOEW	
04 - Sophie DUFOUR	
05 - François GIBAUD	
06 - Christine NICCOLETTI	
07 - Jean-Yves FORT	
08 - Brigitte DUBOUIS	
09 - Hugues BONNET	
10 - Sylvie FRANCCIN	
11 - Alain HAINAUT	
12 - Danielle ADOUX-COPIN	
13 - Stéphan CÉRET	
14 - Lisa CHAUVIN	
15 - Bernard BONNABEL	
16 - Alain VIGIER	
17 - Michel PONTE	
18 - Bruno SCRIVO	
19 - Anne-Marie COLOMBANI	
20 - Christian MAMECIER	
21 - Richard DEVILETTE	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

22 - Sylviane NERVI-SITA	
23 - Martine ZERBONE	
24 - Françoise MAURICE	
25 - Jean Pierre SOUZA	
26 - Évelyne LORCET	
27 - Richard TYLINSKI	
28 - Olivier GORDE	
29 - Magali TROIN DAL VECCHIO	
30 - Marie-Christine GUIOL	
31 - Laureline AUBOURG-BASTIANI	
32 - Jean-Daniel SANTONI	
33 - René DIES	
34 - Christine VILLELONGUE	
35 - Jean-Bernard MIGLIOLI	
36 - Camille DIQUELOU	
37 - Philippe SCHRECK	
38 - Mathieu WERTH	
39 - Franck GRIGOLO	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .